

MAIRIE DE SAINT GERMAIN DE PASQUIER

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt-deux juin, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le treize juin, se sont réunis à la salle des fêtes en séance sous la présidence de Laurence LAFFILLÉ, le Maire.

Présents à l'appel : Laurence LAFFILLÉ, Ludovic GARNIER, , Thomas DAVOUST, , Marie-Xavière TEURQUETY, Emeric LEFEBVRE, Pierrick HOULBERT, Jean-Charles CHOMBART, Clémence FONTAINE

Absents ayant donné procuration : Christine LAZZARINI donne procuration à J.C. Chombart
Romuald LAZZARINI onne procuration à L. Laffillé
Claudia HOULBERT donne procuration à Pierrick HOULBERT

Le compte-rendu de la précédente séance du 6 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

1- Décision modificative – Chèque EDF

Madame le Maire explique qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative afin d'alimenter le compte 673 - Titres annulés sur exercice antérieur, afin d'annuler le titre du chèque envoyé par EDF suite à un prélèvement.

<i>Fonctionnement</i>		
<i>Recettes</i>		
Chap. 67 673	Charges exceptionnelles Titres annulés sur exercice antérieur	+17600.00
<i>Dépenses</i>		
Chap. 011 Compte 615221	Services extérieurs Entretien batiments publics	-17600.00

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Approuve à l'unanimité, la décision modificative énoncée ci-dessus.**

2- Décision modificative – Remboursement de l'emprunt –Tx Eglise

Madame le Maire expose au conseil municipal, que nous sommes en mesure de rembourser l'emprunt contracté pour la première tranche des travaux de l'église dès maintenant et qu'il faut prévoir la somme au compte 1641.

<i>Investissement</i>		
<i>Recettes</i>		
Chap. 16 Compte 1641	Emprunts et dettes assimilées Emprunts en euros	+71 000.00
<i>Dépenses</i>		

Chap. 16 Compte 1681	Emprunts et dettes assimilées Autres Emprunts	-71 000.00
--------------------------------	---------------------------------------------------------	------------

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Approuve à l'unanimité, la décision modificative énoncée ci-dessus.**

3- Décisions modificatives – Ecritures d'inventaire

Ecritures d'inventaire – Amortissement

BE-POMM -Etudes– Diagnostic Salle des fêtes (Non suivis de travaux).
Montant total = 720.00 amorti sur 5 ans /5 = 144.00.

<i>Investissement</i>		
<i>Recettes</i>		
Chap. 042	Opérations d'ordre entre section	
Compte 681	Dotations aux amortissements - incorporelles	144.00
Compte 023	Virement à la section de fonctionnement	144.00
<i>Dépenses</i>		
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert	
Compte 2803	Frais d'études, de recherche et de développement	144.00
Compte 021	Virement de la section d'investissement	144.00

Sortie d'inventaire

CALDEA - Travaux d'études – Emplacements cimetière (suivi de travaux).
Montant total = 999.60€

<i>Investissement</i>		
<i>Recettes</i>		
Op. 83	Cimetière	
Compte 2135	Relevés de surfaces – Niveaux emplacements	999.60
<i>Dépenses</i>		
Chap. 20	Immobilisations corporelles	
Compte 203	Installations générales – agencement, aménagement	999.60

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Approuve à l'unanimité, les décisions modificative énoncées ci-dessus.**

4- Nouvelle nomenclature –M57

Vu l'article 106, III de la loi n° 2015-991,
Vu les articles L 5217-10-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable du comptable public en date du ...,
Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 relatif à l'adoption de la nomenclature M57,
Considérant que la commune souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- D'AUTORISER le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune et d'appliquer la nomenclature M 57 à compter du 1er janvier 2024.

- D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- DE PRECISER qu'un règlement budgétaire et financier sera approuvé par le conseil avant le vote du budget primitif appliquant la nomenclature M57.

5- Travaux Eglise

Madame le Maire rappelle aux membres présents les démarches effectuées en vue de restaurer l'église de St Germain de Pasquier dont le montant des travaux s'élevait à 57 038€ H.T.

Madame le Maire expose les informations recueillies lors du rendez-vous du 21 juin avec M. WAZILYNE. La restauration de la façade Nord est plus technique que prévue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

de ne pas effectuer les travaux dans l'état, y compris les vitraux. De nouveaux devis seront établis prochainement.

6- Tarifs location de la salle des fêtes

Madame le Maire rappelle que nous souhaitons demander aux locataires un supplément pour le chauffage et l'électricité de la salle des fêtes. Nous devons donc décider d'un nouveau tarif.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité, de voter les tarifs suivants :

Les tarifs à partir de ce jour :

Hors-commune : 440€

Commune : 270€

7- Informations diverses

1) Etude de l'assainissement – Salle des fetes

Madame le Maire informe qu'il y a eu un contrôle par l'Agglomération d'effectué pour la salle des fêtes, et qu'il y a une mise aux normes à prévoir.

Une liste des bureaux d'étude ainsi que des entreprises nous ont été adressées. Dossier à suivre...

2) Changement des fenêtres de la salle des fêtes

Emeric LEFEBVRE expose un court aperçu des entreprises contactées et des possibilités pour le changement de fenêtres. Reste à décider des différentes options quant aux matériaux, qualité des vitres, ouvrants ou non, etc.....Des nouveaux devis vont être demandés.

3) Conseil d'école du 06 juin 2023
Bref compte-rendu par Thomas DAVOUST

4) Le prochain Four à Pain
Le 06 août 2023

8- Questions diverses

Pierrick HOULBERT demande si on peut acheter un éclairage autonome pour l'extérieur de la salle des Fêtes. Il n'y a aucune visibilité à la sortie de la salle de nuit et avec la route toute proche. Il se propose de l'installer.

Séance levée à 20h10.